

SÉNAT DE BELGIQUE.

SÉANCE DU 23 FÉVRIER 1847.

Rapport de la Commission des naturalisations sur la demande de naturalisation ordinaire du sieur Hypolite-Louis-Georges de Wacquant, maréchal des-logis-chef au 2^e régiment de chasseurs à cheval.

(Voir le N° 55 de la Chambre des Représentants, session 1845-1846.)

MESSIEURS ,

Le sieur de Wacquant, qui sollicite la naturalisation ordinaire, par pétition adressée à la Chambre des Représentants depuis plusieurs années, est né en Belgique le 2 août 1815, d'une mère française; mais ayant négligé de réclamer la qualité de Belge, dans l'année de sa majorité, conformément au vœu de la loi, il doit demander la naturalisation ordinaire pour récupérer la qualité de Belge.

Le sieur de Wacquant est né à Villers-devant-Orval (Luxembourg), et appartient à une famille distinguée. Le 11 juin 1836, il s'est engagé volontairement, sans prime d'engagement, au 2^e régiment de chasseurs à cheval, désirant embrasser la carrière des armes et considérant la Belgique comme sa patrie. Son instruction, son zèle et son exactitude dans le service, ainsi que sa conduite exemplaire lui ont successivement mérité les grades de brigadier, le 28 mars 1837; de fourrier, le 3 août 1838; de maréchal des logis, le 14 mai 1839; et de maréchal-des-logis-chef, le 16 décembre 1841. Il jouit, d'après le rapport du colonel, de l'estime du régiment.

Les autorités consultées sont unanimement d'avis qu'il y a lieu d'accueillir favorablement sa demande.

La Chambre des Représentants l'a prise en considération à la majorité de 43 suffrages contre 9, dans sa séance du 15 décembre 1846.

Le Vicomte DE ROUVEROY, Rapporteur.